

Études Ricœuriennes / Ricœur Studies

ERRS

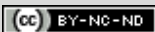
Introduction

Geoffrey Dierckxsens

Études Ricœuriennes / Ricœur Studies, Vol 6, No 2 (2015), pp. 7-12

ISSN 2155-1162 (online) DOI 10.5195/errs.2015.315

<http://ricoeur.pitt.edu>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-No Derivative Works 3.0 United States License.



This journal is published by the [University Library System](#) of the [University of Pittsburgh](#) as part of its [D-Scribe Digital Publishing Program](#), and is cosponsored by the [University of Pittsburgh Press](#).

Introduction

Geoffrey Dierckxsens

La thématique de ce numéro d'ERRS, consacré à la question des "frontières de la justice," s'inspire de la conférence européenne sur Ricœur qui s'est tenue en 2014 à Anvers, en Belgique. Annemie Halsema, Marianne Moyaert, Arthur Cools et moi-même avons organisé cette conférence dans l'idée d'explorer les "marges" de la pensée de Ricœur. Notre question était de savoir dans quelle mesure la pensée de Ricœur, dans son effort constant et bien connu pour créer un dialogue fructueux entre des positions conflictuelles et apparemment inconciliables, ne tendait pas à occulter la radicalité de certains points de vue et de certaines discussions philosophiques, religieuses et politiques ainsi que leur caractère difficilement conciliable. De fait, Ricœur est généralement considéré comme le philosophe de tous les dialogues. Plutôt que d'engager des polémiques, il tente d'ouvrir un dialogue entre des positions opposées, rendant ainsi possible une médiation herméneutique entre des penseurs se situant aux différentes frontières de la pensée. Là où les autres parlent de rupture ou de dichotomie, Ricœur essaie au contraire d'établir un rapport dialectique. À cet égard, il est tout à fait remarquable que le mot "entre" apparaisse souvent dans le titre de ses articles, attestant de sa quête infatigable de connexions, de confrontations et de synthèses inattendues entre ses contemporains et/ou ses prédécesseurs.

En ce sens, Ricœur est sans aucun doute un penseur de 'l'entre-deux.' Pourtant, le problème se pose de savoir si la méthode dialectique ricœurienne est en mesure de rendre compte de positions qui se trouvent "aux frontières extrêmes de l'harmonie." C'est cette question que ce numéro d'ERRS se propose d'examiner en s'interrogeant plus particulièrement sur le problème de la justice: alors que la conférence d'Anvers portait sur les frontières de la pensée de Ricœur en général, il s'est agi plus spécifiquement ici de questionner les frontières de la pensée ricœurienne de la justice.¹

Dans une société contemporaine menacée par une certaine tendance à la radicalisation, l'actualité de la philosophie dialectique de Ricœur est particulièrement manifeste. Plus que jamais, il semble en effet que nous ayons besoin de dialogue, en particulier autour de la question de la justice. Non seulement, nos sociétés se trouvent confrontées à des organisations terroristes qui refusent tout dialogue et exercent des formes de violence extrêmes qu'elles "justifient" au nom de leur idéologie oppressive; mais elles doivent en outre faire face à des institutions politiques qui sont en train de glisser vers un nouveau nationalisme, revendiqué sous couleur de liberté et de démocratie. Comment dès lors établir et maintenir la justice face à la violence? Comment comprendre la relation paradoxale qui s'établit entre la justice et la violence du fait de la tendance idéologique inhérente à toute institution? Ces questions paraissent des plus urgentes dans un temps qui – à tort ou à raison – a déjà été caractérisé comme le temps de "Notre guerre," pour reprendre ici le titre d'une revue française populaire après les attentats de Paris du 13 novembre 2015.² Comprendre la justice et ses frontières, saisir son point de départ et ses limites, c'est précisément ce que ce numéro d'ERRS se propose de thématiser à partir de la pensée ricœurienne.

L'effort de Ricœur pour faire dialoguer des voix divergentes est particulièrement visible dans sa réflexion sur la justice. Si la justice constitue à l'évidence un concept clé dans l'œuvre de Ricœur, c'est une compréhension "dialectique" que nous en donne le philosophe. Ricœur ne se contente pas de distinguer la justice au plan des relations intersubjectives et la justice au plan des institutions; mais il tente en outre de comprendre la justice à la fois dans sa relation avec la paix sociale et dans sa relation avec la lutte et la violence.³ Pour Ricœur, la justice a d'abord une signification éthique et morale, et elle est intrinsèquement liée à la paix sociale et à la reconnaissance mutuelle. Selon lui, "l'idée du juste n'est autre que l'idée du bon considéré dans le rapport à autrui."⁴ Dans *Soi-même comme un autre*, Ricœur défend explicitement avec Aristote l'idée selon laquelle la justice fait partie à titre essentiel de "la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes."⁵ Et dans "Amour et justice," il tente de penser la relation entre amour du prochain et justice.⁶ Dans *Parcours de la reconnaissance*, enfin, Ricœur montre le rôle de la justice dans les "états de paix."⁷ Commentant Marcel Hénaff, il défend la thèse selon laquelle l'échange des dons a pour fonction d'établir la reconnaissance mutuelle entre des parties différentes, en maintenant de cette façon la paix entre ces parties.

Cependant, si, d'un côté, Ricœur considère la justice comme une vertu, de l'autre, il ne cesse en même temps d'insister sur la relation intrinsèque existant entre la justice – en tant qu'institution judiciaire – et la violence. À ce titre, il est frappant de noter que c'est avant tout à travers le *sentiment d'injustice* éprouvé au contact de la souffrance d'autrui, que nous faisons d'abord l'expérience de la justice. Cette confrontation avec la souffrance des autres nous rappelle le *besoin* de justice, qui est éprouvé dans l'expérience du *manque* de justice.⁸ Dans plusieurs articles du *Juste 1* et *2*, Ricœur s'efforce en outre de comprendre dans quelle mesure il existe une relation intrinsèque entre la justice et la vengeance. Selon lui, la justice, sous sa forme judiciaire, est une forme réglée et institutionnalisée de la violence qui ne se réduit pas à la vengeance personnelle, bien qu'elle ne cesse pas de lui être étroitement reliée. La justice marque la différence entre la "représaille hâtive" et la "souffrance" qui est "appliquée par la punition."⁹ Bien que, dans l'institution judiciaire, les conflits soient réglés par la punition, il subsiste toujours un "degré résiduel de violence" dans la justice institutionnelle.¹⁰ De la même façon, si, dans *Parcours de la reconnaissance*, Ricœur conçoit bien la justice dans son rapport essentiel à la paix sociale et à la reconnaissance mutuelle, il argue également avec Hegel et Honneth que la justice passe nécessairement par "une lutte pour la reconnaissance."¹¹

Or, ce caractère dialectique de l'approche ricœurienne de la justice soulève plusieurs questions. Dans quelle mesure est-il possible de concilier, comme Ricœur semble l'admettre, les interprétations opposées qui découlent de la notion de justice? Se pourrait-il que la philosophie herméneutique ricœurienne en vienne à émousser ce qui fait l'acuité et l'urgence de certains problèmes de justice qui se posent dans les débats politiques et philosophiques actuels? Ricœur pense-t-il jusqu'au bout l'essence paradoxale ou même contradictoire de la justice? Si le conflit et la possibilité de la violence sont inhérents à la question de la justice et si la justice, au sens institutionnel du terme, peut apparaître comme l'expression de la vengeance personnelle, cela signifie-t-il que 'la justice' est avant tout une expression de la nature violente des êtres humains? Si la justice est l'expression de la violence et de la lutte, dans quelle mesure peut-elle être pensée comme une vertu? D'autres questions se posent également en ce qui concerne le rapport qu'entretient la conception dialectique de la justice défendue par Ricœur avec d'autres théories de la justice. Si la justice, en tant qu'institution judiciaire, est intrinsèquement violente, ne doit-

elle pas être pensée comme une construction purement procédurale au sens où l'entend Rawls dans sa *Théorie de la justice*, plutôt que comme une vertu au sens aristotélicien? Comment peut-on relier la conception ricœurienne de la justice comme vertu avec la conception de la justice comme lutte pour la reconnaissance développée par Hegel et Honneth? Telles sont les questions auxquelles ont tenté de répondre les sept contributions de ce numéro thématique.

L'article d'Elodie Boubil, "Instaurer la 'juste distance.' Autonomie, justice et vulnérabilité dans la pensée de Paul Ricœur," défend la thèse selon laquelle Ricœur nous invite à comprendre la justice à partir de la vulnérabilité au lieu de le faire à partir de l'autonomie, comme c'est le plus souvent le cas dans notre société contemporaine. Selon l'auteur, même si l'autonomie est une condition de la justice dans la mesure où la justice distributive implique la constitution d'un sujet de droit et la capacité d'agir du soi, il nous faut reconnaître en même temps que la vulnérabilité et la possibilité de nuire aux autres sont également inhérentes à la capacité d'agir d'un soi autonome capable de justice, comme elles le sont aussi aux systèmes de justice dont les normes et les règles sont susceptibles d'opprimer l'altérité. Pour Boubil, ce qui fait dès lors tout l'intérêt de l'interprétation ricœurienne de la justice dans la perspective de la vulnérabilité, c'est qu'elle nous invite à considérer conjointement la violence coextensive aux rapports sociaux et aux conflits politiques et la restauration de la puissance d'agir appelée par de tels contextes. La mise en œuvre de cette "culture de la juste distance" que Ricœur appelle de ses vœux requiert alors un travail de reconnaissance et de réinvention des relations de justice qui n'est que l'autre nom du courage d'être juste.

L'article de Geoffrey Dierckxsens intitulé "The Ambiguity of Justice" se propose de montrer comment la relation entre l'universel et la justice, telle que la conçoit Ricœur, conduit à mettre en relief ce qui fait *l'ambiguïté de la justice*. Selon l'auteur, cette ambiguïté consiste en ceci: d'un côté, la tâche et la fonction de la justice est de maintenir la paix sociale, mais, de l'autre, la justice institutionnelle présente un résidu de mal et de violence dans la mesure où celle-ci demeure liée à la vengeance personnelle, au pouvoir et à la lutte pour les valeurs. Telle est la raison qui conduit tout d'abord Dierckxsens à mettre en question l'idée ricœurienne, défendue dans *Soi-même comme un autre*, selon laquelle il serait possible de formuler des principes universels pour la paix sociale. En prenant appui sur l'examen d'autres textes de Ricœur – en particulier, *L'idéologie et l'utopie* et *Le juste I et II* – l'auteur s'efforce néanmoins de montrer ensuite que l'approche ricœurienne de la justice nous offre les moyens de penser un certain sens commun de la justice à travers le dialogue critique, la sensibilité à l'égard autrui et la voie critique du narratif.

L'article de Roger W. H. Savage, "Judgment, Imagination and the Search for Justice," se propose de comprendre la justice à partir de la conception ricœurienne de l'imagination. Selon l'auteur, la recherche de critères normatifs pour formuler les règles de justice ne dépend pas seulement de l'application d'une théorie sociale de justice, mais elle dépend également d'actes moraux et politiques singuliers et exemplaires. Pour Savage une théorie sociale de la justice échoue à constituer une réflexion critique totalisante dans la mesure où chaque théorie reste prise dans la perspective et les conceptions du groupe social auquel le théoricien appartient. Pour cette raison, la critique sociale à la base des normes de justice ne devrait pas procéder seulement de la théorie. Selon Savage, non seulement les actes exemplaires fournissent des modèles pour les normes de justice, mais ils offrent également une issue pratique aux théories sociales, lorsque

celles-ci n'atteignent pas la distance critique nécessaire au renouvellement des normes de justice. Dans cette perspective, l'auteur met enfin l'accent sur le rôle de l'art dans la critique morale et politique, en soulignant notamment la parenté entre, d'un côté, le pouvoir de refaçonnner la réalité de la musique et de la littérature, et, de l'autre, les actes moraux et politiques singuliers.

Dans son article, "Connaissance de soi et reconnaissance. Bases éthico-anthropologiques de la justice dans la pensée ricœurienne," Beatriz Contreras Tasso défend la thèse selon laquelle la conception ricœurienne de la justice, exposée en particulier dans *Soi-même comme un autre* et *Parcours de la reconnaissance*, suppose une corrélation essentielle entre connaissance de soi et reconnaissance. Selon l'auteur, Ricœur élabore dans *Soi-même comme un autre*, une conception dialectique de la reconnaissance qui insiste sur la relation entre reconnaissance des autres et connaissance de soi au sens aristotélicien. Aux yeux de Contreras Tasso, cette conception dialectique risque cependant de masquer un sens éthique de la justice fondateur de la vie sociale, tant au plan interpersonnel que politique, et qui renforce l'instauration de la justice sur le plan juridique. Pour l'auteur, l'idée d'une approbation de l'altérité de l'autre à travers la gratitude joue alors un rôle central dans la réappropriation de ce sens éthique du juste. Comme le montre Contreras Tasso, tandis que, dans *Soi-même comme un autre*, Ricœur souligne avant tout le lien entre la reconnaissance et l'égalité à travers l'idée d'une reconnaissance d'autrui médiatisée par l'estime de soi et l'attestation dans le cadre d'institutions justes, l'originalité de l'analyse de l'amour développée dans *Parcours de la reconnaissance*, c'est qu'elle conduit à mettre en lumière une relation essentielle entre la reconnaissance et le don.

Dans "Justice sociale et luttes pour la reconnaissance: la question de l'*agapè*," Sébastien Roman aborde le problème de la reconnaissance à travers une discussion de la relecture des thèses de Honneth sur l'*Anerkennung* que propose Ricœur dans *Parcours de la reconnaissance*. L'auteur répond à la critique ricœurienne de la théorie de la reconnaissance d'Honneth, en montrant que, contrairement à ce que dit Ricœur, une théorie de la reconnaissance mutuelle peut faire l'économie de la référence à l'*agapè*. Selon Roman, tandis que la théorie honnethienne de l'*Anerkennung* accentue l'importance de la lutte dans les relations de reconnaissance, Ricœur insiste davantage sur la possibilité de reconnaissance dans *les états de paix* et c'est pourquoi il considère l'*agapè*, c'est-à-dire l'amour du prochain, comme l'exemple même de cette forme de reconnaissance plus pacifiée. Face à cette différence d'accent, la thèse de l'auteur consiste alors à montrer que l'idée d'une relation dialectique entre justice et amour défendue par Ricœur change en fait profondément la manière de concevoir les luttes pour la reconnaissance. Pour Roman, une justice sociale basée sur l'*agapè* – c'est-à-dire sur la générosité et la compassion – repose sur des présupposés anthropologiques que la théorie honnethienne n'entend pas assumer: en ne sortant pas du conflit, cette dernière permet, selon lui, de mieux rendre compte des expériences de l'injustice et de les combattre.

Dans "Between the Prose of Justice and the Poetics of Love?," Robert Vosloo se propose de confronter la conception ricœurienne de la reconnaissance avec le discours théorique concernant la problématique du racisme et de la xénophobie. En analysant le cas particulier de l'apartheid en Afrique du Sud, l'auteur pose la question de savoir si l'approche dialectique du problème de la reconnaissance développée par l'herméneutique ricœurienne répond adéquatement aux défis du racisme et de la xénophobie dans le régime de postapartheid de l'Afrique du Sud. Si, d'un côté, Vosloo reprend à son compte la théorie du "political literacy" des

sociologues Heribert Adam et Kagilo Moodley selon laquelle l'éducation politique constitue un impératif incontournable pour réduire le racisme et la xénophobie, de l'autre, il insiste cependant sur le complément essentiel que représente la théorie ricœurienne de la reconnaissance mutuelle et sa conception dialectique des rapports entre justice et *agapè*. Selon l'auteur, l'intérêt de la théorie de la reconnaissance de Ricœur, c'est d'abord de montrer que, dans les états de paix, la reconnaissance symbolique par l'échange de dons est proche de la justice car elle vise à établir une relation d'égalité entre deux parties; mais c'est aussi de montrer ensuite que la reconnaissance est étroitement liée à l'amour en ce qu'elle implique le don non-réciproque.

Dans le sillage de Ricœur et de son travail sur l'idée de la reconnaissance, l'article de Charles Reagan intitulé "Recognition and Justice" s'appuie sur le *Robert*, le *Littre* et l'*Oxford Dictionary of English* afin d'explicitier avec précision les diverses significations du concept de "reconnaissance" et du verbe "reconnaître." Selon l'auteur, il existe trois significations majeures du terme "reconnaissance": la reconnaissance épistémique, la reconnaissance de soi-même et la reconnaissance d'autrui. À partir de ce travail sémantique, Reagan se propose alors d'analyser le rapport entre ces trois significations du terme de "reconnaissance" et ce qu'il considère comme les différentes significations de la justice: la justice au sens judiciaire, distributif, social et politique. La contribution de l'auteur consiste à montrer comment ces différentes formes de justice font intervenir différents sens de la reconnaissance. Dans le cas exemplaire de la justice au sens judiciaire du terme, les trois significations de la "reconnaissance" entrent ainsi en jeu: dans le cadre d'un tribunal, le procès implique non seulement une reconnaissance d'ordre épistémique (il s'agit en effet de reconnaître les suspects, les victimes, d'identifier l'arme, le lieu d'un crime, etc.), mais aussi une reconnaissance de soi-même et des autres: c'est-à-dire une reconnaissance du juge et du jury comme autorités capables d'organiser et de conduire le procès jusqu'au verdict. C'est cet entrecroisement des formes de reconnaissance et de justice que Reagan met ainsi en lumière tout au long de son article.

¹ <https://sites.google.com/site/ricoeurantwerp2014/home>

² “Notre guerre”: tel était en effet le titre de l'édition du 16 novembre 2015 de la revue *Le Point*. Voir: *Le Point*, n° 2254, 16/11/2015.

³ Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, (Paris: Seuil, 1990), 199 s.

⁴ François Azouvi and Myriam Revault d'Allonnes, “Paul Ricœur,” *Cahier de l'herne* 82 (2004), 288.

⁵ Ricœur, *Soi-même comme un autre*, 202.

⁶ Paul Ricœur, *Amour et justice*, (Paris: Seuil, 2008).

⁷ Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, (Paris: Stock, 2004), 341.

⁸ Ricœur, *Soi-même comme autre*, 231.

⁹ Paul Ricœur, *Le Juste 2*, (Paris: Esprit, 2001), 258.

¹⁰ Ricœur, *Le Juste 2*, 262.

¹¹ Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, 253 s.